

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 10 OCTOBRE 2018

Etaient présents : COHENDET Roger, HERICHER Marcel, PERROTIN Joël, PITHOUD Christian, BERNARD Isabelle, PION Laure, VARI Marie-Thérèse

Absents et excusés : PANINI Béatrice, CLEMENT Danielle procuration à PION Laure

Secrétaire : Mme PION Laure

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du 24/08/2018

DELIBERATION PRISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

I – APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

Monsieur le Maire :

Rappelle que la commune de Notre Dame du Cruet est membre du Syndicat du Pays de Maurienne dont l'objet est de porter des actions d'intérêt général qui concernent l'ensemble de la Maurienne, dans plusieurs domaines : politiques contractuelles, développement économique, cadre de vie et environnement, SCOT et transports scolaires.

Précise que le Syndicat du Pays de Maurienne est aujourd'hui un syndicat mixte à la carte rassemblant à la fois des communes et les 5 communautés de communes du territoire de la Maurienne.

Expose qu'une réflexion a été menée tout au long de l'année 2018 pour une évolution du Syndicat du Pays de Maurienne avec pour objectif de simplifier et rationaliser le fonctionnement du Syndicat, notamment via l'adhésion uniquement des Communautés de Communes du territoire en lieu et place des communes, pour l'ensemble des compétences du SPM.

Précise que la réflexion a également porté sur l'étude du transfert de nouvelles compétences au SPM pour des actions qui nécessitent une gouvernance à l'échelle de la vallée, notamment la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et l'enseignement artistique.

Présente les principales modifications statutaires proposées dans le cadre de cette mise à jour des statuts :

- adhésion des 5 Communautés de Communes de Maurienne en lieu et place des Communes.
- transfert de nouvelles compétences des Communautés de Communes vers le SPM :

- GEMAPI (Gestions des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Eco-mobilité.
- Etablissement d'enseignements artistiques de la Maurienne
- composition du comité syndical : 56 délégués titulaires et 56 suppléants répartis de la manière suivante
 - 19 titulaires et 19 suppléants pour la CC Cœur de Maurienne Arvan ;
 - 10 titulaires et 10 suppléants pour la CC du Canton de la Chambre ;
 - 11 titulaires et 11 suppléants pour la CC Haute-Maurienne Vanoise ;
 - 7 titulaires et 7 suppléants pour la CC Maurienne-Galibier ;
 - 9 titulaires et 9 suppléants pour la CC Porte de Maurienne.
- un financement du SPM uniquement par des contributions des Communautés de Communes selon les clés de répartition définies par les statuts.

Invite le Conseil municipal à statuer sur ces modifications statutaires du Syndicat du Pays de Maurienne.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré et procédé au vote :

Approuve les modifications statutaires du Syndicat du Pays de Maurienne telles que présentées dans le projet de statuts joint à la présente délibération qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Sollicite le Sous-Préfet de Saint-Jean-de-Maurienne pour prendre un arrêté de modification des statuts dans les conditions définies par la présente délibération, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

II – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **vote** les subventions pour l'année 2018

- Sté de Chasse « LA DIANE DU CHATEAU » de N.D. DU CRUET	250 €
- Association « coupons et boutonniers »	200 €
- Comité des fêtes de Notre Dame du Cruet	200 €
- Association « Patrimoine de N D du Cruet	200 €
- Clique de La chambre	50 €
- Les Bleuets de Maurienne	50 €
- Tennis Club Le Colombier	50 €
- As Cuines foot	100 €
- Grizzly Bike Maurienne	100 €
- Union tir Maurienne	50 €
- Maurienne Séniors	50 €
- CAP et HANDICAPS	50 €
- L'Association française des Sclérosés En Plaques	50 €
- Ligue contre le cancer	50 €
- APF France handicap	50 €

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil décide d'appliquer un forfait pour le chauffage de la salle d'animation le lundi soir pour l'association VIET VU DAO 30€ la séance de décembre à mars. Mr le Maire va informer le président de l'association.

Le conseil donne son accord pour avoir des devis pour la fabrication de la croix de Savoie installée à la Chapelle de Cuchet, avec du matériel plus résistant. Mr le Maire et Mr PERROTIN sont chargés d'effectuer cette démarche.

Le Conseil décide de prendre en charge les travaux de réparation du véhicule d'un administré suite à un incident dû aux travaux des trottoirs.

Cérémonie du 11 novembre à 10h15

Mr le Maire informe le Conseil qu'une exposition sur la guerre 14/18 et une projection du film « Premier Noël dans les tranchées » aura lieu à la salle d'animation de Notre Dame du Cruet le dimanche 11 novembre.

Le panneau zone 30 au Sujet a été déplacé car il n'était pas visible lorsqu'on venait de La Chambre. Mr le Maire espère que de ce fait la réglementation de la vitesse dans le bas du village soit respectée.

Le Conseil a décidé de renouveler les illuminations dans la traversée de la commune pour un montant d'environ 6 000 €, et d'installer les décors actuels dans les impasses.

Le Conseil décide d'attendre le début de l'année 2019 pour avancer sur le projet d'aménagement du four communal afin d'avoir plus de recul sur les finances de la commune.

L'arbre de Noël de la commune et du Comité des fêtes aura lieu le dimanche 16 décembre.

A Notre Dame du Cruet,
le 15 octobre 2018

LE MAIRE

